

Aperçu et calendrier des documents fiscaux pour 2025

Nous savons que la période des impôts est un moment de l'année important pour les investisseurs. Selon les placements et les activités liées au compte, vous pourriez recevoir différents feuillets de renseignements fiscaux dont vous aurez besoin pour préparer votre déclaration de revenus annuelle. Afin de simplifier la préparation des déclarations de revenus, nous vous donnons un aperçu des divers feuillets de renseignements fiscaux et des documents justificatifs que vous pourriez recevoir de BMO, ainsi que leur date de disponibilité prévue. Il est important de noter que ce calendrier pourrait changer. Assurez-vous d'avoir reçu tous vos documents fiscaux avant d'envoyer votre déclaration de revenus à l'Agence du revenu du Canada (ARC) et à Revenu Québec (pour les résidents du Québec) afin d'éviter d'avoir à produire une modification de déclaration. À titre de rappel, la date limite d'envoi des déclarations de revenus est le **30 avril 2026 pour la plupart des contribuables canadiens**.

Veuillez noter que, selon vos préférences de livraison, vos documents fiscaux seront publiés sur CyberAccès BMO Nesbitt Burns^{MD} et/ou envoyés par la poste dès qu'ils seront disponibles. Si vous n'êtes pas déjà inscrit à la réception de feuillets de renseignements fiscaux exclusivement en ligne, veuillez communiquer avec votre conseiller en placement de BMO Nesbitt Burns.

Feuillet de renseignements fiscaux	Aperçu	Date prévue d'envoi par la poste	Disponibilité prévue en ligne
Comptes enregistrés			
Reçus de cotisation à un REER (cotisations à un REER, 60J et 60L)	Indiquent les cotisations faites à un compte de REER.		
	Pour les cotisations versées au cours de l'année civile 2025.	Semaine se terminant le 16 janvier	Semaine se terminant le 16 janvier
	Pour les cotisations versées au cours des 60 premiers jours de 2026.	Semaine se terminant le 30 janvier, puis chaque semaine par la suite	Semaine se terminant le 30 janvier
Rapport sur les actifs enregistrés	Indique les conversions et remboursements de régimes enregistrés en conjonction avec le rapport sur les actifs.	Semaine se terminant le 20 février	Pas disponible en ligne. Sera envoyé par la poste pendant la période d'envoi prévue.
T4A/RL-1/NR4 (Retraits d'un REEE)	Indique le versement de paiements d'aide aux études (PAE) au bénéficiaire dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE) (ou autre source).	Semaine se terminant le 27 février	Semaine se terminant le 27 février
T4RSP/RL- 2/NR4 (Retraits d'un REER)	Indique les retraits d'un compte REER.	Semaine se terminant le 27 février	Semaine se terminant le 27 février
T4RIF/RL-2/NR4 (Retraits d'un FERR)	Indique les retraits d'un compte de Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), de Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI) ou de fonds enregistré de revenu de retraite réglementaire (FERR réglementaire).	Semaine se terminant le 27 février	Semaine se terminant le 27 février
Feuillet T4FHSA, R32 ou NR4 (cotisations, retraits et transferts d'un CELIAPP)	Indique les cotisations, les retraits admissibles et imposables, l'impôt sur le revenu retenu et les transferts d'un Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) à un REER ou à un autre CELIAPP.	Semaine se terminant le 27 février	Semaine se terminant le 27 février

Feuillet de renseignements fiscaux	Aperçu	Date prévue d'envoi par la poste	Disponibilité prévue en ligne
Comptes non enregistrés			
Trousse de déclaration de revenus qui comprend le sommaire des feuillets de renseignements fiscaux de 2025, le rapport sur les titres étrangers et la lettre relative aux frais, s'il y a lieu	<p>Sommaire des feuillets de renseignements fiscaux 2025 : Fournit un sommaire des feuillets de renseignements fiscaux que les clients recevront de BMO (et leurs dates de livraison prévues) en fonction des titres détenus dans leurs comptes en 2025 qui ont généré des distributions imposables. Cela permet de confirmer plus facilement que vous avez bien reçu tous vos feuillets de renseignements fiscaux avant de produire votre déclaration de revenus 2025.</p> <p>Rapport sur les titres étrangers : Dresse la liste des actifs étrangers par pays, à l'appui de l'obligation de produire le formulaire T1135 auprès de l'ARC.</p> <p>Lettre relative aux frais : Détaille les frais payés au cours de l'année civile pour tous les comptes des programmes de frais liés aux conseils de BMO Nesbitt Burns et/ou les comptes Portefeuille futé BMO.</p>	Semaine se terminant le 30 janvier	Semaine se terminant le 30 janvier
T5/RL-3/NR4 (Revenu de placements)	Indique le revenu de placements gagné au cours de l'année qui s'applique aux actions, aux obligations ou aux intérêts sur les soldes créditeurs.	Semaine se terminant le 27 février	Semaine se terminant le 27 février
Formulaire T5008/Relevé 18 (État des opérations sur titres)	Indique toutes les activités de négociation de titres pour l'année civile.	Semaine se terminant le 27 février	Semaine se terminant le 27 février
T5/RL-3/NR4 (Revenu de placements supplémentaire)	Indique l'allocation des revenus provenant de sociétés par actions fractionnées.	Semaine se terminant le 20 février	Semaine se terminant le 20 février
Relevé des gains et pertes réalisés	Dresse la liste de tous les titres vendus dans votre compte au cours de l'année civile.	Du 13 au 20 mars	Du 13 au 20 mars
T3/RL-16/NR4 (Revenu de fiducie et de fonds d'investissement)	<p>Indique les revenus sur les placements détenus dans des fiducies de revenu, des fonds négociés en bourse ou des fiducies de capital.</p> <p>Remarque : Les feuillets de renseignements fiscaux de fonds d'investissement sont émis directement par les sociétés de fonds d'investissement respectives.</p>	Semaine se terminant le 27 mars*	Semaine se terminant le 27 mars*
T5013/RL-15 (Revenus d'une société en commandite)	Émis pour rapporter l'allocation des revenus provenant de parts de sociétés en commandite entre les partenaires résidant au Canada.	Semaine se terminant le 27 mars*	Semaine se terminant le 27 mars*

Feuillet de renseignements fiscaux	Aperçu	Date prévue d'envoi par la poste	Disponibilité prévue en ligne
Déclarations de revenus des États-Unis (revenu de source américaine)			
1099-INT	<p>Comprend les intérêts à déclarer et est émis pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> les personnes des États-Unis ayant le statut « documenté » (c.-à-d., exonérées d'impôt) titulaires d'un compte d'épargne libre d'impôt (CELI); les propriétaires effectifs des États-Unis d'une entité intermédiaire (p. ex., société de personnes, fiducie de constituant ou fiducie simple). 	Semaine se terminant le 30 janvier	
1099-DIV	<p>Comprend les dividendes à déclarer et est émis pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> les personnes des États-Unis ayant le statut « documenté » (c.-à-d., exonérées d'impôt) titulaires d'un CELI; les propriétaires effectifs des États-Unis d'une entité intermédiaire (société de personnes, fiducie de constituant ou fiducie simple). 	Semaine se terminant le 30 janvier	Pas disponibles en ligne. Seront envoyés par la poste pendant la période d'envoi prévue.
1099 B	Comprend le produit brut à déclarer provenant de la disposition de titres et est émis aux résidents des États-Unis sans documents titulaires d'un CELI ou d'un compte non enregistré (comprend une retenue d'impôt de réserve de 24 %).	Semaine se terminant le 30 janvier	
Formule 1042-S	<p>Comprend les revenus de source américaine à déclarer et est émis pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> les propriétaires effectifs non américains d'entités intermédiaires (p. ex., société de personnes, fiducie de constituant ou simple); les clients non américains titulaires de comptes enregistrés qui ont résidé hors du Canada ou des États-Unis pendant plus de cinq ans et qui ont touché un revenu de source américaine, mais n'ont pas fourni de formulaire W-8BEN; d'autres comptes intermédiaires; les comptes qui détiennent des titres de sociétés de personnes cotées en bourse assujettis à la retenue d'impôt en vertu de l'alinéa 1446(a) et 1446(f) et qui ont un numéro d'identification fiscale des États-Unis. Remarque : Cette formule est exigée aux seules fins de satisfaire aux obligations américaines en matière de déclaration de revenus. 	Semaine se terminant le 13 mars	Pas disponible en ligne. Sera envoyé par la poste pendant la période d'envoi prévue.

Résidents du Québec

Les résidents du Québec recevront également les feuillets de renseignements fiscaux suivants, qui seront envoyés par la poste avec leurs feuillets de renseignements fiscaux fédéraux :

- Relevé 1, relevé 2 ou relevé 32 avec le feuillet T4;
- Relevé 3 avec le feuillet T5;
- Relevé 16 avec le feuillet T3;
- Relevé 15 avec le feuillet T5013;
- Relevé 18 avec le feuillet T5.



* Ces feuillets de renseignements fiscaux sont générés en fonction des renseignements fournis par chaque émetteur. Les feuillets fiscaux des émetteurs qui ne fournissent pas les renseignements requis à temps seront retardés et rendus disponibles dès que possible après ces dates.

Les commentaires émis dans cette publication n'ont pas pour but de constituer une analyse définitive des conditions d'application de l'impôt ni des lois sur les fiducies et les successions. Ce sont des commentaires de nature générale, et nous recommandons au lecteur d'obtenir des conseils professionnels sur la situation fiscale qui lui est propre.

BMO Gestion privée est un nom de marque du groupe d'exploitation qui comprend la Banque de Montréal et certaines de ses sociétés affiliées, y compris BMO Nesbitt Burns Inc., qui offrent des produits et des services de gestion privée de patrimoine. BMO Nesbitt Burns Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. BMO Nesbitt Burns Inc. est membre du Fonds canadien de protection des épargnantes et de l'Organisme canadien de réglementation des investissements. Pour toute question, veuillez communiquer avec votre conseiller en placement de BMO Nesbitt Burns.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.